

Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs - a.s.b.l.
rue Robert Scott 9 - 1180 Bruxelles
tél.: 02-376.77.43
C.C.P.: 000. 0062207-30

Geschied- en Heemkundige kring van Ukkel en omgeving - v.z.w.
Robert Scottstraat 9 - 1180 Brussel
tel.: 02.376.77.43
C.C.P. 000-0062207-30

INFORMATIONS - BERICHTEN

Septembre 2003 - n° 171
Bulletin bimestriel

September 2003 nr 171
Tweemaandelijks tijdschrift

NOS PROCHAINES ACTIVITES - ONZE VOLGENDE AKTIVITEITEN

Les samedi et dimanche 20 et 21 septembre : Journées du Patrimoine – A cette occasion notre cercle organisera des promenades guidées d'une heure environ à travers Uccle-Centre en s'attachant principalement aux lieux de convivialité disparus ou non.

départ : Parvis Saint-Pierre, devant l'église,
horaires : samedi et dimanche à 10h, 14h, et 16h.

Op zaterdag en zondag 20 en 21 september : Open Monumentendagen – Op deze gelegenheid zal onze kring wandelingen leiden door Ukkel-Centrum. We zullen in her bijzonder gezellige plaatsen, nog of niet meer bestaande, voorstellen.

vertrek: Sint-Pietersvoorplein, voor de kerk,
uurrooster: zaterdag en zondag om 10, 14 en 16 uur.

Les samedis et dimanches 4 et 5 octobre: Journées "Uccle ma découverte"- A cette occasion nous présenterons le domaine de « de Latour de Freins », un ancien hôpital pour convalescents situé 555 rue Engeland à Verrewinkel. Nous y tiendrons une permanence entre 10h et 18h, le samedi et le dimanche. Des visites guidées sont prévues à 10h, 14h et 16h, également les deux jours.

Op zaterdag en zondag 4 en 5 oktober : "Ukkel, mijn geheime tip" – Op deze gelegenheid zullen we het domein "de Latour de Freins" een oud gasthuis voor genezende (555 Godshuizenlaan te Verrewinkel) voorstellen. Op zaterdag en zondag zullen we aanwezig zijn. Geleide bezoeken zullen plaats vinden om 10, 14 en 16 uur gedurende deze twee dagen.

AUTRES ACTIVITES - ANDERE AKTIVITEITEN

13, 14 et 15 septembre : 15es Journées du Patrimoine en Wallonie : voir catalogue

Zondag 14 september : Open Monumentendag in Vlaanderen : tentoonstelling te Drogenbos

Le samedi 20 septembre: Marché annuel à Saint-Job

Les samedi et dimanche 20 et 21 septembre : Journées du Patrimoine à Bruxelles:

s. et d. de 12 à 18h : visites au Vieux Spyrtigen Duivel, 621 chaussée d'Alseberg

s. et d. de 10 à 18h : exposition à la Ferme Rose (44 av. De Fré) : sgraffites et revêtements analogues (GERPM-SC et LAK)

s. et d. de 10 à 18h : exposition sur le quartier à l'école communale de Verrewinkel (544 av. Dolez)

Divers circuits de découverte sont aussi organisés par la LAK.

Les journées du Patrimoine

Elles auront donc lieu, à Bruxelles les 20 et 21 septembre prochain et auront pour thème : « commerce et négoce ». Sur ce thème nous avons prévu une série de visites guidées à travers Uccle-Centre qui s'attacheront particulièrement aux anciens hôtels, cafés, magasins, cinémas existant encore ou disparus.

Rappelons que le dimanche 21 septembre sera aussi la « journée sans voitures ».

Uccle, ma découverte

C'est donc le domaine de Latour de Freins que notre cercle a souhaité pouvoir montrer au public à l'occasion des journées dites « Uccle, ma découverte », organisées les 4 et 5 octobre prochain par l'Administration Communale d'Uccle. C'est principalement l'architecture extérieure de l'édifice que l'on pourra admirer après sa complète rénovation dans la mesure où l'intérieur du bâtiment a été totalement transformé et où le parc conçu par l'architecte de jardins Fuchs doit encore être réaménagé.

Rappelons que cet hôpital pour convalescents fut édifié par le Conseil des Hospices de la ville de Bruxelles, principalement grâce à un legs de 700.000 F de l'époque offert par Charles Antoine de Latour de Freins. Inauguré en 1902, ce bâtiment a été affecté récemment par la ville de Bruxelles à des fins scientifiques. Ce sera évidemment une occasion unique de pouvoir admirer de près ce splendide bâtiment dû à l'architecte Henri Maquet.

Notre visite au Kinsendael et au parc du Papenkasteel

Cette visite organisée le 11 mai dernier devait avoir lieu avec les membres de la Ligue des amis de la Forêt de Soignes, mais aucun de ceux-ci ne se présenta au départ. Nous étions cependant une trentaine de participants. S'il avait plu quelques jours auparavant, le sol avait cependant eu le temps de sécher et nous pûmes parcourir le Kinsendael à pieds secs.

Au Papenkasteel nous fûmes aimablement reçus par le propriétaire M. de la Roche. Ce fut l'occasion de revoir le grand étang et les beaux arbres qui l'entourent, ou même pour certains de visiter ce parc pour la première fois.

Notre visite de l'avenue Molière

Cette visite organisée le 1^{er} juin dernier attira une vingtaine de participants et se déroula sous la chaleur même si celle-ci resta largement moins élevée que ce que l'on a connu par la suite.

Longuement Mme Temmerman nous fit parcourir successivement les deux côtés de l'avenue en commentant avec sa verve habituelle et sa grande compétence les façades les plus caractéristiques de celle-ci. Ce fut un magnifique cours sur les divers styles qui furent à l'honneur durant la première moitié du siècle dernier, styles dont l'avenue Molière offre un échantillonnage remarquable, et sur les grands architectes qui travaillèrent dans cette artère.

Problèmes d'urbanisme

Villa sise 57 avenue Blücher

Le permis d'urbanisme pour la construction d'un nouveau bâtiment, impliquant la démolition de la villa existante, œuvre de l'architecte Jacques Dupuis (voir « Informations » de mai 2003 et notre ouvrage « Monuments, sites et curiosités d'Uccle ») a été accordé.

Nouveau lotissement en bordure de la rue Keyenbempt et de la rue François Vervloet

Ce lotissement occupera la zone située à l'arrière de l'athénée Ganenou. Nous avons insisté pour que la rue Keyenbempt conserve son aspect semi-rural, que l'on maintienne autant que possible les vieux saules situés sur le terrain et que les « eaux pluviales » à déverser dans le Geleytsbeek ne puissent polluer ce ruisseau.

La demande a reçu un avis favorable de la Commission de concertation moyennant certaines conditions (notamment l'accord de l'I.B.G.E. pour les déversements dans le Geleytsbeek).

Permis de lotir pour un terrain situé à l'angle de l'avenue Dolez et de la rue de Percke

Nous avons souligné l'importance de ce terrain en ce qui concerne le « maillage vert ». Il est situé en effet entre le bois de Verrewinkel d'une part et l'importante zone agricole entourant la ferme de Perk d'autre part.

Nous avons insisté également pour que, conformément aux prescriptions du PRAS, l'architecture des nouvelles constructions reste en accord avec le style rural brabançon traditionnel. Par ailleurs, s'agissant d'une zone « ZICHE » nous avons demandé le maintien, dans la mesure du possible de la haie existante.

La Commission de concertation a émis un avis favorable moyennant certaines conditions tenant compte en partie de nos remarques. Nous voulons espérer que le demandeur respectera la beauté de ce site exceptionnel.

Certificat d'urbanisme pour le domaine situé à l'angle de la chaussée de Drogenbos et de la rue des Trois Rois (voir « Informations » de septembre 2002)

Le terrain comporte en particulier un petit château de style néo-classique, flanqué d'une tour dont la démolition avait été demandée.

Le nouveau projet respecte le château qui sera rénové et aménagé en trois ou quatre logements et prévoit des nouvelles constructions en harmonie avec le château.

On ne peut que se réjouir de ce projet qui a reçu un avis favorable de la Commission de concertation.

Permis d'urbanisme : 149-155 rue Gatti de Gamond

Il s'agit d'un vaste terrain situé entre la rue susdite et l'avenue du Val Fleuri. Ce terrain est contigu au jardin de la villa « Furnémont » dont il a été séparé et comporte de très beaux arbres, qui devront être respectés pour la plupart, en particulier un très beau pin à trois troncs.

La demande a reçu un avis favorable de la Commission de concertation sous certaines conditions (dont le maintien d'un très beau châtaignier).

Permis d'urbanisme : 44 avenue Paul Stroobant

Il s'agit de la réaffectation de la villa surplombant le Crabbegat et située au fond du terrain de sport donnant dans l'avenue Stroobant.

La demande a reçu un avis favorable moyennant le maintien de l'accès piétonnier dans sa forme actuelle.

Permis d'urbanisme : angle de la place de la Sainte-Alliance et de l'avenue Blücher

Il s'agit d'un terrain partiellement boisé, où l'on désirait construire un immeuble à 4 appartements. La Commission de concertation a émis un avis défavorable, considérant que cet immeuble présentait un gabarit exagéré.

On nous a assuré que la potale dédiée à sainte Anne à l'angle des deux artères précitées sera conservée et transférée dans une propriété voisine où elle restera visible de la voie publique.

Demande de déplacement du sentier vicinal 121 (Steenstraet)

Il s'agit du sentier joignant la rue Molensteen et les abords de la Grand-Route (ou Grote Baan). Ce sentier longe l'ancien cimetière de Saint-Gilles aujourd'hui « La Roseraie » d'une part et le domine dit de « Steenvelt » d'autre part. Il traverse ensuite une propriété appartenant à l'a.s.b.l. « Les Jeunes Jardiniers ». Ce sentier est, sans nul doute, un vestige de l'ancien grand chemin

menant d'Uccle à Braine-l'Alleud partiellement désaffecté après la construction de la chaussée d'Alsemberg d'où sa qualification de « straet ».

La demande vise à déplacer le sentier en l'amenant à contourner partiellement la propriété des Jeunes Jardiniers. A cette fin il rejoindrait le sentier 64 dénommé « Molenweg » lequel longe par la rive Est l'ancien lit du Geleytsbeek et relie la rue Steenvelt à la Grand-Route. Ce déplacement entraînerait pour les utilisateurs du sentier 121 un détour d'une soixantaine de mètres. Par ailleurs la viabilité du sentier 64 est aujourd'hui précaire et ce sentier devrait être réaménagé. On nous assure que ce travail sera pris en charge par les Jeunes Jardiniers du moins dans la partie qui deviendra commune avec le sentier 121. On nous assure aussi que le débouché de ce sentier sur la Grand-Route sera rétabli dans son emplacement primitif (sur le territoire d'Uccle) et non plus sur le territoire de Drogenbos comme c'est le cas actuellement.

De plus un comité local envisage par ailleurs de créer un nouveau sentier piétonnier entre le sentier 64 et la rue des Trois Rois et de rétablir le passage actuellement très difficile par le Molenweg vers la rue Steenvelt, et peut-être de rétablir le tronçon correspondant du Linkebeek.

Nous avons insisté pour notre part pour qu'un passage convenablement aménagé reste garanti aux utilisateurs du sentier 121.

Liste de sauvegarde

Par arrêté du 13 février 2003 ont été inscrits sur la liste de sauvegarde :

à Uccle : un châtaignier commun sis 80 Bosveldweg

un hêtre pourpre sis 11 avenue du Château de Walzin

à Ixelles : un marronnier d'Inde sis 28 avenue de l'Hippodrome

un hêtre pourpre sis 8 rue Stroobant

un frêne commun sis 116 rue du Prévôt

à Watermael-Boitsfort : un araucaria araucana sis 21 avenue des Princes brabançons

à Bruxelles: un cèdre de l'Atlas sis 70 boulevard de la Cambre

un marronnier d'Inde sis 48-52 rue Van Eyck

à Saint-Gilles: l'ancienne propriété J.-B. Robie, sise 74 rue Saint-Bernard.

Nous avons reçu – Wij hebben gekregen

van de heer Henri Ryckaert, copie van de geschiedenis van de Royale Harmonie Indépendance opgesteld in 1963, ter gelegenheid van de 50^{ste} verjaardag van deze maatschappij (ondertussen verdwenen). Wij danken de heer Ryckaert voor deze volwaardig document en zullen niet missen er later terug te komen.

Par ailleurs Mme Silvia Vanderhulst (I.B.G.E.) nous a fait parvenir la copie d'une étude historique et archéologique de la « Ferme d'Uccle », située 1 Vieille rue du Moulin. Cette étude est l'œuvre de M. Patrice Gautier, archéologue et historien de l'art.

Nous remercions l'I.B.G.E. et reviendrons sur cette importante étude, par ailleurs largement illustrée.

Les sentiers du Kauwberg

Le procès visant à faire supprimer le chemin vicinal n°33 (en tout ou en partie) et le chemin reliant l'entrée du cimetière de Verrewinkel à l'avenue Dolez poursuit son cours devant la justice de paix du canton d'Uccle. Nous avons reçu les conclusions de la partie adverse après l'expertise réalisée par M. Philippe Martin, expert géomètre immobilier. Nous préparons nos conclusions avec les représentants de la commune et de la région.

Les pages de Roda

De bladzijden van Roda



Des membres et sympathisants actifs

Pierre Olivier nous a déjà procuré beaucoup de documents. Il vient de nous en donner deux :



• une carte postale présentant les candidats du Parti Libéral aux élections provinciales de 1921 pour les cantons de Saint-Gilles et Uccle réunis. Cette liste comportait deux bourgmestres en fonction (les deux premiers) : Antoine BRÉART (Saint-Gilles) et Omer DENIS (Forest); et deux futurs maières : Jean VANDER ELST (Uccle) et Jean-Baptiste CLERENS (Rhode), respectivement 4^e et 6^e.



• une sorte de bannière en bois, provenant de la mère de Madame GLORIEUX-HEYVAERT. Elle porte l'inscription *Maatschappij Schoppen Boer Gesticht te Rhode (sic !) 1826* encadrant une sorte de guerrier antique assez fantaisiste tenant lance et bouclier. Dans la partie supérieure gauche, la couleur pique du jeu de cartes. Au sommet de la hampe devait figurer un ornement aujourd'hui disparu. Selon la tradition orale, il s'agirait de l'emblème d'une société de joueurs de cartes destiné à précéder ses membres lors des cérémonies (hommage aux morts de la "Grande Guerre", par exemple). Il n'est pas exclu qu'il ait été confectionné à l'occasion du centenaire de celle-ci (en 1926, donc). Une société de joueurs de cartes centenaire, avec bannière... : ce ne doit pas être très courant. Et pourtant, nous n'avons pu retrouver la moindre trace de son existence dans notre documentation.

Het documentatie centrum van de provincie Vlaams-Brabant

Dit centrum werd opgericht om het geheugen van het vroeger hertogdom en daarna de provincie Brabant niet te verliezen. Het beschikt nml. over een uitgebreide collectie heemkundige tijdschriften over Vlaams brabant en Brussel.

De catalogus kan geraadpleegd worden in de openbare bibliotheek van Leuven en op <www.leuven.be> (archief en bibliotheek). De aanduiding HBPC betekent dat het boek of het tijdschrift in het documentatiecentrum aanwezig is. U vindt ze in de leeszaal van de openbare bibliotheek (eerste verdieping). In principe worden ze niet uitgeleend, behalve wanneer ze in tenminste twee exemplaren zijn. In dit geval kunt u ze aanvragen via interbibliotheecair leenverkeer.

Kostbare, kwetsbare en oude werken (vòòr 1918) vindt u in de leeszaal van het stadsarchief (in hetzelfde gebouw). Openingsuren : documentatiecentrum : van 10 tot

	{	18 uur (maandag, donderdag en vrijdag).
		21.45 uur (dinsdag).
		20 uur (woensdag).
		17 uur (zaterdag).
stadsarchief : van 10 tot	{	20 uur (dinsdag).
		17 uur (woensdag, donderdag en vrijdag).

Commission de Concertation
séance du 16 avril 2003
objet n°4

Dossier de permis de lotir n° 469 - Enquête n° 2229/03

Demandeur : ImmoTel SA

Situation : rues Keyembempt et François Vervloet

Avis

- Vu les résultats de l'enquête publique ;
- Considérant que le PRAS situe la demande en zone d'habitation ;
- Considérant que le projet porte sur la création de 30 lots destinés à la construction de maisons unifamiliales ;
- Considérant que l'ilot comporte un important complexe scolaire avec limite de fond de parcelle contre les fonds de jardins du projet ;
- Considérant que les caractéristiques urbanistiques de la demande complètent le bâti du quartier et proposent des maisons d'une capacité et d'une typologie compatible avec la zone ;
- Considérant que la demande est respectueuse du paysage et de l'environnement en ce que :
 - Il prévoit la plantation d'un écran végétal en intérieur d'ilot, destiné à assurer la transition avec l'école contiguë (arbres à haute tige) ;
 - Il prévoit, le long de la rue, une zone de trottoir, traversée par la limite de propriété, destinée à être aménagée en trottoir paysager comme celui de l'autre côté de la rue ;
 - Il prévoit des zones de bâtisse et des prescriptions qui permettent de présenter une architecture soignée pour les maisons qui seront les plus visibles dans les perspectives des lieux ;
 - Il prévoit une zone de plantation à haute tige à l'angle des 2 rues, dans la perspective du trottoir de promenade depuis le moulin du Nekkersgat ;
 - Il prévoit le regroupement des accès aux garages deux par deux, ce qui permettra l'aménagement de zones de recul substantielles ;
 - Il prévoit le raccordement des eaux de pluie de chaque maison dans une citerne dont le trop plein devra, via des canalisations spécifiques, alimenter le Geleytsbeek ;
- Considérant que les limites actuelles du terrain traversé pour partie l'espace public et qu'il s'agit, à l'occasion de cette demande et conformément à l'avis du Service Technique de la Voirie, de rectifier les limites entre la propriété et l'espace public, de sorte à permettre un aménagement du trottoir en accord avec le paysage du lieu et l'autre rive de la rue ;
- Considérant que les zones de bâtisse et les prescriptions projettent de répartir les maisons en 5 groupes avec possibilité d'animer les façades et l'architecture de divers recuits, avant-corps, ...
- Considérant qu'il s'agit de parfaire l'intégration du projet dans le paysage général du quartier par une amélioration des prescriptions en matière de teinte des toits et en matière de plantations en fond de parcelle.

AVIS FAVORABLE à condition :

- d'intégrer textuellement les conditions de l'avis du Service Technique de voirie ;
- de limiter la teinte des matériaux de toiture aux gammes de rouge et de bruns ;
- de modifier les prescriptions de plantation en fond de jardin, en proposant un arbre à haute tige sur les terrains de 6 mètres de largeur et deux sur les terrains plus larges, tout en complétant les plantations d'arbustes le long du mur formant le fond de jardin ;
- de soumettre à l'avis du Service Vert, avant délivrance, le choix des essences à planter et une étude phytosanitaire des arbres à maintenir ;
- de soumettre la demande à l'avis de l'I.B.G.E. en ce qui concerne plus particulièrement le rejet des eaux de pluie dans le Geleytsbeek et l'écoulement des eaux du Linkebeek ;
- d'introduire les documents modifiés en application de l'article 152 quater de l'OOPU avant délivrance du permis.

Commission de Concertation
séance du 16 avril 2003
objet n°2

Dossier de permis de lotir n°472 - Enquête n° 2227/03

Demandeur : Consorts Destryker

Situation : Angle rue de Percke et Av Dolez

Avis

- Vu les résultats de l'enquête publique, les réclamations introduites et l'argumentaire y développé ;
- Considérant que le PRAS situe la demande en zone d'habitation à prédominance résidentielle et en ZICHEE ;
- Considérant que la demande se situe dans l'aire géographique du PPAS n°48bis&ter, lequel situe le bien en zone de sports en plein air ;
- Considérant que le PRAS, postérieur au PPAS, abroge celui-ci par un changement d'affectation figurant au plan d'affectation du sol ;
- Considérant que le terrain se trouve en bordure du Bois de Verwinkelen et est à ce titre soumis à la prescription de servitude au pourtour du Bois prévue dans les prescriptions du PRAS ;
- Considérant qu'à cet égard, le bien est actuellement bâti, et comporte une maison en ruine dont la demande de permis de lotir prévoit la restauration ;
- Considérant qu'il s'agit de tenir compte de la zone de 30 mètres à compter de la limite du Bois (qui traverse la maison à restaurer) et de déterminer le potentiel d'extension de cette maison de part et d'autre de cette limite, en conformité au PRAS ;
- Considérant qu'il s'agit de tenir compte des observations pertinentes émises lors de l'enquête publique, ainsi que de l'avis de la CRMS, afin de rencontrer la meilleure intégration esthétique et paysagère possible par une architecture respectueuse du paysage brabançon, et d'assurer également, sur le plan de la faune et de la flore, la meilleure transition entre le Bois et le paysage agricole situé au Sud ;
- Considérant que les indices de densité s'inspirent de ceux en vigueur pour les zones d'habitation du PPAS n°48bis&ter, mais qu'il s'agit de proscrire la possibilité de réaliser des gabarits R+2+T ;
- Considérant qu'il s'agit de limiter la largeur des accès carrossables vers les maisons, celles proposées dépassant de loin la largeur de voirie.

AVIS FAVORABLE à condition :

- de joindre au cahier de prescriptions urbanistiques les prescriptions générales mises à jour et communes à tous les permis de lotir à Uccle ;
- de supprimer la possibilité de réaliser un gabarit R+2+T ;
- de supprimer la possibilité de réaliser le bas des clôtures au moyen de plaques en béton ou de murels de 30 cm de hauteur, et prévoir à l'inverse une base de clôture qui permette le passage de la faune (batraciens et petits mammifères) ;
- de prévoir le maintien, l'entretien, voire la remise en état de la haie existante ;
- d'indiquer au plan la limite du site classé ainsi que les 7 arbres mentionnés dans l'avis de la CRMS ;
- de compléter les prescriptions par un article intitulé « esthétique de l'ensemble du site », proposé en annexe 1 ;
- de prévoir que les abris de jardins soient intégrés aux volumes des maisons ;
- de réduire la largeur des accès carrossables à 2,50 mètres par lot ;
- d'introduire les prescriptions et les plans modifiés en fonction des conditions ci-avant, en application de l'article 152 quater de l'ordonnance du 29.08.1991 avant délivrance.